



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**JOURNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES 2019 : LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS
EST LA MEILLEURE GARANTIE POUR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Québec, le 5 juillet 2019 – La Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ) tient à souligner la contribution des coopératives de paramédics à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur préhospitalier d'urgence.

« En tant que coopératives de travail, les coopératives de paramédics offrent à leurs travailleurs et travailleuses les moyens d'exercer un contrôle démocratique qui donne la priorité au développement humain et à la justice sociale sur le lieu de travail », précise monsieur J. Benoit Caron, directeur général de la FCPQ. « Il n'y a pas à douter que cette implication des paramédics puisse avoir un impact positif sur le métier qu'ils exercent, autant que sur le service qu'ils offrent à la population », conclut-il.

Partout dans le monde, le milieu coopératif sera célébré demain, le 6 juillet, sur la thématique *Coops pour un travail décent*, un message pour mettre de l'avant le fait que les coopératives sont des entreprises centrées sur la personne. Pour en savoir plus : <https://www.un.org/fr/events/cooperativesday/>

À propos des coopératives de paramédics au Québec –

Les coopératives de paramédics emploient 1 576 paramédics membres et membres auxiliaires travailleuses et travailleurs. Elles offrent de l'emploi à plus de 1 750 personnes. Elles dispensent plus de 200 000 transports, soit 30 % de l'ensemble des transports préhospitaliers au Québec. Elles desservent 32 % de la population du Québec. Les coopératives de paramédics détiennent 30 % de tous les permis d'ambulance délivrés sur le territoire québécois.

- 30 -

Source :

Kevin Gravier
Conseiller principal aux communications
Fédération des coopératives de paramédics du
Québec
418 622-1001, poste 271

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
Fédération des coopératives de paramédics du
Québec
418 717-8882